

Pour une région engagée dans la transition écologique

Budget primitif pour 2017

Session de février 2017

Synthèse de la mission.....

- 501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

- 502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

- 503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

Synthèse de la mission

2016 a été l'occasion pour la Région Bretagne de poursuivre et de renouveler certaines dynamiques déjà à l'œuvre en matière environnementale. Elle a notamment permis d'élaborer puis de valider le second Plan de lutte contre les algues vertes, ainsi que de renouveler l'ambition de la Région en matière d'énergies marines par le vote d'une feuille de route à l'été 2016. En parallèle, les travaux en matière de politique de l'eau se sont poursuivis tout comme les actions en faveur du Plan Bâtiment Durable Breton, tandis que démarrait la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Écologique. Par ailleurs, cette année a permis d'analyser aussi les évolutions à l'œuvre sur nombre de sujets, à l'occasion de la prise de compétence de la Région en matière de déchets (rencontre avec les acteurs publics et privés des déchets), ou de son chef de filat en matière d'énergie (réflexion autour de l'ingénierie territoriale).

Ce fut aussi l'occasion de démarrer formellement de nouvelles dynamiques porteuses de grands potentiels pour la Région, comme le projet SMILE concernant le déploiement des réseaux électriques intelligents, de travailler à l'élaboration d'un fonds d'investissement en faveur du développement des projets EMR, ou encore à l'élaboration d'une stratégie en faveur des Parcs naturels régionaux.

L'année 2017 marquera l'action régionale avec le lancement de la dynamique de la COP régionale, démarche qui se poursuivra jusqu'au second semestre 2018.

Cette initiative s'inspire de la COP21 internationale qui a abouti à l'accord de Paris, entré en vigueur en un temps record et déjà ratifié par plus de 120 États. Elle a vocation à amplifier la mobilisation de nos partenaires sur les enjeux de transition écologique et énergétique, par un mouvement collectif et rassembleur.

Pour la Région, il s'agira par ce grand projet de permettre un décloisonnement des politiques régionales, à partir des thématiques environnementales mais bien au-delà, en lien avec les politiques économiques, d'aménagement ou encore de transport.

Ce besoin de transversalité est indispensable pour faire de la transition écologique et énergétique un marqueur positif du projet de développement de la Bretagne. Cette dynamique majeure a vocation à proposer la contribution environnementale du SRADDET et à en devenir ainsi un élément clé. Le travail d'élaboration du SRADDET est d'ailleurs envisagé sur un calendrier similaire, et les croisements seront riches et nombreux.

A partir des objectifs communs issus des travaux des schémas existants (SDAGE, SRCAE, SRCE, Plan régional des ressources et des déchets...) et à l'appui des travaux menés dans chacune des conférences environnementales régionales, l'ensemble des acteurs (associations, institutions, entreprises...) seront amenés à s'engager concrètement pour l'accélération des transitions.

Enfin, la question de la mobilisation citoyenne est au cœur de la dynamique, car s'il s'agit non seulement d'aborder à partir des questions environnementales tous les sujets qui constituent les biens communs (matériels et immatériels) de la Bretagne, mais aussi de toucher le plus grand nombre pour construire l'avenir.

C'est pourquoi le premier temps fort de cette dynamique ambitieuse aura lieu le 9 mars 2017 à Saint-Malo, avec le « carrefour des transitions » qui réunira l'ensemble des membres des conférences thématiques environnementales.

Chacun des programmes budgétaires de la mission 5 contribuera à ce grand projet régional dans son propre domaine.

- Le programme 501 en faveur d'une gestion intégrée de l'eau verra la finalisation du Plan Breton pour l'Eau, qui rassemblera les engagements concrets de la Région et de ses partenaires pour améliorer l'efficacité de la politique de l'eau, en mettant l'accent sur la transversalité des politiques publiques, la gouvernance et la simplification. Le démarrage du second Plan de lutte contre les algues vertes interviendra au 1er semestre 2017. Enfin, la Région poursuivra son accompagnement auprès des territoires dans la mise en place de la réforme territoriale qui confie une grande partie des

compétences de gestion de l'eau au bloc inter-communal, impactant ainsi fortement l'organisation actuelle.

- Le programme 502 pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et des paysages développera l'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre de démarches locales en faveur des trames verte et bleue. L'évolution des modalités d'accompagnement des Parcs naturels régionaux sera concrétisée courant 2017, prenant en compte le nouveau contexte institutionnel. L'élaboration d'une stratégie ciblée de développement du réseau des réserves naturelles régionales permettra de donner une visibilité de plus long terme à cet outil et aux candidatures en émergence. Des réflexions concernant la structuration de l'éducation à l'environnement en Bretagne ainsi que sur de nouvelles pistes de financements au profit de la biodiversité seront également menées. L'ensemble de ces actions pourront être amplifiées et coordonnées par l'émergence d'un Réseau Breton de la Biodiversité.
- Pour réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques (programme 503 objectif 1), l'évolution de la Conférence bretonne de l'énergie vers une Conférence de la transition énergétique et climatique marque la volonté de la Région d'impliquer les acteurs bretons au-delà du cercle des seuls acteurs de l'énergie, et sera l'occasion pour elle d'exercer pleinement son rôle de chef de file pour la mise en œuvre d'une expérimentation en matière de coordination des politiques de l'énergie et d'adaptation au changement climatique. Le déploiement des Plans Climat Air Énergie Territoires (PCAET), sera l'élément fondateur de la nouvelle organisation de la compétence énergie avec les EPCL, au même titre que la généralisation des Plate-formes Locales de Rénovation de l'Habitat (PLRH) en matière de maîtrise de l'énergie. 2017 sera ainsi une année charnière sur la réorganisation de l'ingénierie territoriale dans le domaine de la transition énergétique et climatique.
- Enfin pour développer un usage durable des ressources (programme 503 objectif 2), sera constituée la conférence régionale des ressources réunissant les acteurs de la gestion et la prévention des déchets, de l'économie circulaire et des matériaux biosourcés. L'élaboration des nouveaux exercices de planification comme le plan de gestion des déchets, le schéma de la biomasse ou le schéma d'économie circulaire, ainsi que la mise en œuvre d'une feuille de route sur les éco-matériaux, sera une priorité.

La répartition des crédits

Autorisations d'engagement et de programme

	AE 937	Total	AP 907	Total
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	5 400 000	5 400 000	4 000 000	4 000 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 003 000	3 003 000	900 000	900 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	3 163 000	3 163 000	3 700 000	3 700 000
Total	11 566 000	11 566 000	8 600 000	8 600 000

Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF 937	Total	CPI 907	Total
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	4 050 000	4 050 000	3 400 000	3 400 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 003 000	3 003 000	900 000	900 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	3 023 000	3 023 000	4 450 000	4 450 000
Total	10 076 000	10 076 000	8 750 000	8 750 000

Programme 501 > Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

La politique régionale de l'eau, est une politique territorialisée et partenariale, qui bénéficie d'un historique de concertation, de mobilisation et d'actions, sur lequel le Conseil régional entend s'appuyer pour poursuivre et renforcer l'amélioration de la qualité des eaux bretonnes.

Une nouvelle compétence d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau va être attribuée par l'État au Conseil régional de Bretagne début 2017, par décret. Cette compétence, le Conseil régional entend l'exercer avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels et locaux, avec lesquels il travaille déjà depuis de nombreuses années sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, afin de répondre aux objectifs ambitieux fixés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2016-2021) et les 21 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) bretons.

Ainsi, ce programme contient des actions de coordination de la politique de l'eau, d'accompagnement des acteurs de territoires d'eau, de concertation (notamment au travers de l'animation de la Conférence de l'Eau et des Milieux Aquatiques et de la construction du plan Breton pour l'eau), et de soutien aux projets de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques menées au niveau des SAGE et des bassins versants.

Le programme s'articule autour des objectifs stratégiques du Plan breton pour l'eau :

- I. **Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons**
 - I.1 Informer et former
 - I.2 Organiser les conditions d'une gouvernance efficace
 - I.3 Mieux comprendre pour mieux agir
- II. **Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires**
 - II.1 Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
 - II.2 Soutenir les Projets de Territoires pour l'Eau (PTE)
 - II.3 Accompagner les projets territoriaux « Algues vertes »
- III. **S'adapter aux risques liés à l'eau**
 - III.1 Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante
 - III.2 Sécuriser les personnes et les biens face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine

BP 2017	
AP	4 000 000 €
AE	5 400 000 €
Total	9 400 000 €
CPI	3 400 000 €
CPF	4 050 000 €
Total	7 450 000 €

> Actions par objectif

I. Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau, par les acteurs bretons

I.1. Informer et former

La politique de l'eau traite de sujets techniques et juridiques complexes, et relève d'une gouvernance parfois difficilement lisible et compréhensible. Les besoins d'information, de clarification et de formation sont donc importants. La Région s'efforce d'y répondre via un positionnement de médiatrice et d'accompagnatrice auprès des territoires. Pour cela elle mobilise et soutient différents outils et démarches :

- des sessions de formation auprès des animateurs de bassins versants et de SAGE, ainsi qu'auprès des élus régionaux siégeant au sein des Commissions Locales de l'Eau,
- le fonctionnement du GIP Bretagne Environnement qui pilote l'Observatoire de l'Eau. Celui-ci met à disposition des données et indicateurs sur la gestion de l'eau auprès des acteurs locaux et des financeurs régionaux, leur permettant ainsi de mieux piloter leurs actions et de faciliter la prise de décision.
- le carrefour des gestions locales de l'eau, salon professionnel qui réunit chaque année 9 000 participants, techniciens et élus, acteurs publics et privés, autour de la question de l'eau.

1.2. Organiser les conditions d'une gouvernance efficace

La gouvernance et l'organisation des acteurs, sont des leviers identifiés par les partenaires du Plan Breton pour l'eau, pour améliorer l'efficacité des actions. Or, la politique de l'eau subit depuis un an un bouleversement total dans l'organisation des acteurs, puisque la réforme territoriale a affecté la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations aux EPCI, alors que cette compétence est exercée à une échelle hydrographique en Bretagne, essentiellement par des syndicats mixtes.

Ainsi, afin de ne pas perdre les acquis et atouts d'une organisation bretonne qui a fait ses preuves puisque la Bretagne est la seule région du bassin Loire Bretagne où la qualité de l'eau s'améliore, la Région a initié une contribution bretonne à la Stratégie d'Organisation Locale des Compétences de l'Eau qui sera arrêtée par le Préfet de bassin au plus tard le 31 décembre 2017. Cette contribution bretonne, co-construite avec les acteurs de la Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques (CBEMA) et les EPCI, a été validée le 6 janvier 2017. Elle sera mise en œuvre progressivement sur les territoires avec le soutien du Conseil régional.

La Région poursuivra par ailleurs son implication dans le pilotage et l'animation de la CBEMA, afin de poursuivre et finaliser une première étape de construction du plan Breton pour l'eau, et de mettre en débat l'aboutissement d'un travail de prospective sur la conciliation entre eau et développement territorial en Bretagne à horizon 2040. La CBEMA sera également mobilisée en 2017 pour alimenter les débats du carrefour des transitions du 9 mars 2017 et plus généralement de la COP régionale, ainsi que le Schéma régional d'Aménagement de développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui offre une réelle opportunité de faire converger aménagement du territoire et eau.

Enfin, et notamment en lien avec sa mission d'animation et de coordination de la politique de l'eau, la Région soutiendra et s'appuiera de façon renforcée sur les réseaux d'acteurs structurés, tels que l'Assemblée Permanente des Présidents de Commissions Locales de l'Eau (APPCB) et l'Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons (ATBVB).

1.3. Mieux comprendre pour mieux agir

La Région coordonne pour le compte de ses partenaires, le volet régional d'acquisition et de partage de connaissances dans le domaine de l'eau. Il s'agit notamment d'identifier des besoins d'amélioration des connaissances, de faire émerger et financer des études pour y répondre, et de transférer les résultats aux acteurs de terrain. Le Centre de Recherche et d'Expertises sur l'Eau en Bretagne (CRESEB), créé à l'initiative du Conseil régional en 2011 et animé par une cellule de 3 agents rattachés au service de l'Eau, est largement mobilisé sur ce volet et fait le lien entre les scientifiques et les acteurs de terrain.

Suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé au second semestre 2016 auprès des scientifiques et opérateurs d'actions de bassin versant, la Région Bretagne et ses partenaires (Agence de l'eau, départements, État), ont identifié des projets collaboratifs entre acteurs et chercheurs qui seront financés en 2017.

II. Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires

II.1. Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE)

Les Commissions Locales de l'eau (CLE) qui élaborent les schémas d'aménagement et de gestion des eaux à l'échelle de bassins hydrographiques, sont au cœur de la gestion intégrée de l'eau sur un territoire. Composées de représentants de l'État et des collectivités, de professionnels et d'usagers, elles sont un lieu privilégié de planification, de médiation, de coordination et de concertation locale. Le Conseil régional y est représenté. Il s'appuie sur ces 21 commissions bretonnes pour déployer ses orientations dans le domaine de l'eau sur les territoires. Pour accompagner au mieux les élus régionaux présents dans les CLE, qui doivent

souvent faire face à des sujets complexes, la Région leur proposera en 2017 des journées de formation et d'échanges.

La Région soutient par ailleurs les actions mises en œuvre par les structures qui portent les CLE, à savoir l'ingénierie d'animation et de secrétariat de la CLE, les actions de conseils aux collectivités sur la préservation de la ressource, la communication et les études locales. Ce soutien se fait sous forme de participation statutaire ou d'une subvention annuelle à la structure porteuse de SAGE.

II.2. Soutenir les Projets de Territoire pour l'Eau (PTE)

Les Projets de Territoire pour l'Eau (PTE), inscrits dans le Plan breton pour l'eau et le volet « Transition Écologique et Énergétique » du Contrat de Plan État Région, constituent le volet opérationnel des SAGE. Ces projets concertés localement, visent à répondre aux objectifs des SAGE en faisant appel à un ensemble de dispositifs et de maîtrises d'ouvrage, dans les domaines de l'agriculture, de l'assainissement, de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires en zone non agricole, de l'aménagement du territoire (intégration de la problématique de l'eau dans les projets d'urbanisation), de l'économie (lien entre disponibilité et qualité de la ressource et installation d'une entreprise)...

En 2017, la Région accompagne ces Projets de Territoire pour l'Eau (PTE) de la façon suivante :

- Appui à leur **construction**, en participant aux comités techniques locaux, aux côtés de ses partenaires financeurs (Agence de l'eau et Conseils départementaux),
- Financement de l'ingénierie sur les territoires et des actions de **fonctionnement**, via des conventions annuelles. Ainsi, sur un territoire de SAGE, les maîtrises d'ouvrages locales pourront mobiliser tout ou partie d'une enveloppe prédéfinie par la Région en fonction notamment de la taille du territoire et de l'écart au bon état des masses d'eau. Une enveloppe « bonus » pourra également être attribuée à des projets collaboratifs menés en inter-SAGE. Par ailleurs, en lien avec la volonté de transversalité affichée par la Région, les outils et leviers de financement mobilisés pour soutenir le projet de territoire pourront faire appel aux dispositifs d'autres politiques régionales : agriculture et politique territoriale notamment.
- Financement des projets d'**investissement** répondant aux problématiques « Eau » identifiées sur les territoires, et notamment : travaux de restauration de la continuité écologique (problématique fortement présente à l'Est de la Bretagne), investissements matériels de désherbage mécanique pour les collectivités engagées dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires, projets d'assainissement en lien avec des problématiques bactériologiques sur le littoral pénalisant l'activité conchylicole... Ces projets sont financés à hauteur de 10 à 30 %, en fonction de leur importance par rapport aux enjeux du territoire.

Les ouvrages des voies navigables, concernés par la problématique de continuité écologique visée par la Directive Cadre sur l'eau, ont bénéficié en 2016 sur ce dispositif de soutien aux investissements dans le domaine de l'eau, d'une affectation de 3 M€. Les travaux débuteront en 2017 et s'échelonneront jusque fin 2019.

Indicateur 1 : Masses d'eau « cours d'eau » bretonnes en bon état écologique (%)						
	2007 Suivi 2006-07	2009 Suivi 2008-09	2011 Suivi 2010-11	2015 Suivi 2011-2013	2016 suivi	Objectif 2021
Masses d'eau « cours d'eau » bretonnes en bon état écologique (%)	32%	29%	32%	38 %	Données non encore disponibles	69 %

II.3. Accompagner les projets territoriaux « Algues vertes »

La Région co-pilote le Plan Algues vertes 2 aux côtés de l'État. Le premier plan qui s'est achevé fin 2015 a fait l'objet d'une évaluation et d'une phase de transition et de préparation d'un second plan en 2016. La feuille de route et les orientations de ce deuxième plan Algues vertes ont été adoptées par l'assemblée régionale le 16 décembre 2016.

En 2017, la Région s'appuiera sur ces orientations et un dialogue avec les acteurs des 8 baies concernées par le phénomène, pour valider avec ses partenaires (État, Agence de l'Eau et départements), l'ambition de la seconde génération de projets de territoires Algues vertes, ainsi que les stratégies d'actions associées.

Pour financer ces programmes d'actions, la Région mobilise des crédits de la politique de l'eau, mais aussi ses dispositifs agricoles et économiques.

Indicateur 2 : Nombre et % d'agriculteurs engagés dans des chartes individuelles de modifications de pratiques et/ou système sur les baies Algues vertes					
	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation Oct. 2014	Réalisation sept. 2015	Réalisation 2016
Nombre d'agriculteurs engagés dans des chartes individuelles de modifications de pratiques et/ou de systèmes	175	1 050	1 600	1 850	2 220
% d'agriculteurs engagés dans des chartes individuelles de modifications de pratiques et/ou de systèmes	6,5%	35%	53 %	60%	68%

III. S'adapter aux risques liés à l'eau

III.1. Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante

Sur certains territoires touristiques, la tension sur la disponibilité de la ressource en période estivale est une problématique prégnante, anticipée et inscrite dans les documents du SAGE. Cela donne lieu à des actions de sensibilisation sur les économies d'eau ou à des investissements de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable que la Région soutient via son aide aux Projets de Territoire pour l'Eau (Cf. II.2).

III.2. Sécuriser les personnes et les biens face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine

La prévention des inondations fait partie des compétences exclusives transférées au plus tard au 1^{er} janvier 2018 par la loi relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), au bloc inter-communal. Sur cette thématique d'importance, il ne s'agit donc pas pour la Région de se substituer aux EPCI, mais de se positionner en tant que facilitatrice et organisatrice pour mettre en œuvre cette compétence à une échelle permettant de garantir une solidarité entre l'amont et l'aval indispensable pour traiter cet enjeu de manière efficace.

Ainsi, au travers de sa mission de concertation et d'animation régionale de la politique de l'eau, et en s'appuyant sur les enseignements des démarches mises en œuvre par les syndicats départementaux d'alimentation en eau potable, la Région Bretagne étudiera la possibilité d'activer différents outils pour mettre en œuvre ce principe de solidarité, par exemple en facilitant la mise en place d'un cadre de péréquation à l'échelle régionale, en lien avec l'Agence de l'Eau et en examinant les opportunités offertes par la loi ; en pilotant une étude régionale sur l'organisation future des solidarités territoriales et financières en matière d'eau ; en mobilisant le SRADDET.

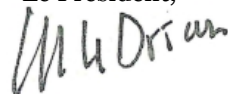
> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 501 « Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau » :

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 4 000 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 5 400 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 3 400 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 4 050 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

Programme 502 > Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages publiée en août 2016 a permis de renforcer le cadre législatif relatif à la biodiversité, très peu actualisé depuis la loi relative à la protection de la nature de 1976. Ce nouveau texte pose ou conforte certains grands principes, propose une évolution des modalités de gouvernance, ainsi qu'un certain nombre d'outils et de mesures propres à améliorer l'efficacité des dispositifs en faveur de la biodiversité.

La création de l'Agence Française pour la Biodiversité constitue l'une des mesures phares de cette loi. Cette structure nouvelle, rassemblant des établissements intervenant sur les milieux aquatiques, les aires marines, les parcs nationaux et l'appui à la gestion des espaces naturels, vise ainsi à développer la cohérence des interventions dans les composantes terrestre, aquatique et marine, ainsi qu'à proposer un soutien opérationnel renforcé sur les principales missions relatives à la préservation de la biodiversité.

Ces dispositions nationales, qui devront faire l'objet de déclinaisons territoriales, croisent nécessairement les interventions de la Région en la matière, organisées autour de la connaissance du patrimoine naturel, de la mise en œuvre de la trame verte et bleue et du développement des continuités écologiques, de la préservation et de la gestion des espaces naturels via la politique des réserves naturelles régionales, le soutien aux parcs naturels régionaux, ainsi que l'éducation à la nature et à l'environnement.

L'érosion de la biodiversité (20 % des espèces de vertébrés et 13% de la flore qui se trouvent menacés en Bretagne) appelle plus que jamais des réponses efficaces, intégrant les différents secteurs d'activités qui en dépendent, qui contribuent à son maintien ou qui potentiellement l'impactent. Elle nécessite également une meilleure articulation entre les dispositifs existants, aujourd'hui mis en œuvre par une multiplicité d'acteurs disposant de moyens limités.

Ce défi d'une plus grande efficacité collective en faveur de la biodiversité sera à relever par des partenariats entre l'Agence Française pour la Biodiversité et les territoires.

C'est également celui que la Région Bretagne a proposé de relever dans le cadre de la Conférence bretonne de la biodiversité lancée le 14 décembre 2016 (intitulé breton du Comité régional de la biodiversité dont la loi prévoit la substitution à l'actuel comité régional trame verte et bleue) en animant à partir de 2017, la structuration d'un Réseau breton pour la biodiversité sur la base d'actions concrètes développées dans un cadre partenarial.

Cette instance reste en outre le lieu d'échange et de participation des acteurs qui contribuent à la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Écologique qui a démarré en 2016 et sera intégré au SRADDET.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Développer l'acquisition de connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité**
 - I.1 Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise
 - I.2 Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances
- II. Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages**
 - II.1 Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale
 - II.2 Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR)
 - II.3 Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR)
 - II.4 Développer le maillage régional des espaces naturels
 - II.5 Intégrer les dimensions paysagères
- III. Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel**
 - III.1 Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement

I. **Développer l'acquisition des connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité**

La connaissance du patrimoine naturel est à la fois un objectif et une condition pour l'élaboration et le suivi de l'efficacité des politiques publiques en matière de biodiversité. La situation des espèces, des milieux naturels, ainsi que de leurs fonctionnalités, constituent des axes de travail majeurs dans lesquels s'impliquent de nombreux acteurs, notamment issus du secteur associatif.

La structuration de l'acquisition, l'enregistrement et la valorisation de ces connaissances représentent également des chantiers déterminants, auxquels contribuent des outils régionaux ou interrégionaux tels que l'Observatoire breton du patrimoine naturel et de la biodiversité (OBPNB) et le Conservatoire national botanique de Brest.

En matière d'organisation des missions relatives à la biodiversité en Bretagne, la Région apportera son soutien, à parité avec l'État, à l'association des gestionnaires d'espaces naturels bretons créée en octobre 2016, qui développera sur 2017 des missions d'animation du réseau des sites (réserves naturelles nationales et régionales, sites Natura 2000, notamment), ainsi que des démarches de mutualisation, d'aide au montage de projets, qui seront proposées à l'ensemble des structures concernées.

Chef de file en matière de biodiversité, la Région s'impliquera en 2017 dans l'animation et la structuration d'un Réseau breton pour la biodiversité, en mettant à disposition du partenariat régional un animateur sur l'ensemble de l'année pour mettre en œuvre des actions opérationnelles prioritaires conçues et développées conjointement.

I.1. *Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise*

Les soutiens à l'Observatoire breton du patrimoine naturel et de la biodiversité ainsi qu'au Conservatoire botanique national de Brest seront poursuivis en 2017 en appui à la mise en œuvre des axes de travail déjà engagés (indicateurs du patrimoine naturel, format et structuration des données) ainsi que des contributions potentielles à de nouvelles démarches : expérimentation d'observatoires thématiques (oiseaux, invertébrés, mammifères), réflexion relative à une plateforme régionale des données naturalistes.

Les démarches partenariales déjà engagées autour du GIP Bretagne Environnement concernant les formats de données ou les indicateurs régionaux du patrimoine naturel, seront poursuivies. Des réflexions sur la mise en place d'observatoires thématiques, en particulier sur la faune, seront développées de façon concertée avec l'OBPNB et les partenaires concernés.

Indicateur n° 1 : Évolution de la demande d'information en matière de patrimoine naturel			
Nombre de pages consultées sur l'Observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel en Bretagne	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Cible 2017
		44 999	46 000

I.2. *Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissance*

Les soutiens aux initiatives régionales en matière de connaissance seront poursuivis, notamment au travers des Contrats nature thématiques, dispositif actualisé courant 2016, et articulé aux modalités des financements FEDER ciblés sur ce sujet.

Indicateur n° 2 : Financement des actions d'acquisition et de diffusion de connaissance en matière de biodiversité			
	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Cible
Nombre de Contrats nature thématiques intégrant une approche TVB	5	6	9
Nombre de groupes taxonomiques concernés par les contrats nature	5	5	9
Pourcentage de réalisation	100 %	83,3 %	100 %

II. Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages

II.1. Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale

La mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique, suite à son approbation fin 2015, a été engagée sur l'année 2016 à travers des chantiers prioritaires. Elle fera l'objet d'une montée en puissance en 2017, notamment au travers des actions suivantes :

- l'animation du SRCE, via le développement d'outils d'information et de sensibilisation à destination des porteurs de projets et l'accompagnement de sa prise en compte dans les politiques régionales
- la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement des territoires dans les démarches trames verte et bleue (formation, diffusion d'outils méthodologiques, appui technique pour le lancement de démarches de territoires, soutien au montage de projets)
- l'accompagnement d'initiatives en faveur des continuités écologiques en lien avec le secteur agricole
- le pilotage et le suivi d'autres chantiers prioritaires, s'appuyant sur différents partenaires régionaux pour leur mise en œuvre (nature en ville, paysage trame verte et bleue notamment).

L'ouverture du premier appel à projet de la mesure du Programme de développement rural dédiée aux continuités écologiques permettra d'attribuer des soutiens FEADER à une première série de projets de territoires, en complément des soutiens régionaux qui pourront être attribués par le biais des Contrats nature territoriaux, également actualisés en 2016 autour des ces enjeux.

Une articulation avec l'évolution des interventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en faveur des continuités écologiques sera également développée sur 2017.

Indicateur n° 3 : Nombre de démarches TVB soutenues dans les territoires bretons			
	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Cible*
Nombre de projets de territoires TVB financés	1	4	8
Nombre d'ouvrages de restauration des continuités écologiques (hors cours d'eau)	2	1	4

II.2. Accompagner les réserves naturelles régionales

Les réserves naturelles régionales constituent des territoires d'application de mesures de protection, de gestion, et de sensibilisation sur des sites d'intérêt écologique représentatifs des milieux naturels bretons.

L'extension de la réserve des landes du Cragou-Vergam et la création d'une neuvième réserve à Plounérin (22) en 2016 ont permis de développer les réserves régionales labellisées Espaces naturels remarquables en Bretagne.

Des orientations permettant de définir les perspectives et conditions d'évolution de ce réseau pour les prochaines années, intégrant les modalités d'instruction des nouvelles demandes, seront proposées à l'Assemblée régionale en 2017. Le réseau existant sera par ailleurs renforcé par une communication adaptée (site internet dédié, plaquettes de communication..).

Indicateur n° 4 : Evolution des réserves naturelles régionales			
Chiffres cumulés	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Cible*
Nombre de réserves naturelles régionales	8	9	9
Superficie classée réserve naturelle régionale (ha) (nombre de communes concernées)	1575 (16)	1735 (17)	1735 (17)

II.3. Accompagner les parcs naturels régionaux

La Région poursuivra son soutien aux parcs naturels régionaux d'Armorique et du Golfe du Morbihan dans le cadre de ses participations statutaires. Une dernière tranche de soutien au PNRA pour la modernisation du site de Menez Meur sera octroyée en 2017.

Les démarches de préfiguration du projet de Parc naturel régional en Rance-Côte d'Émeraude feront l'objet d'un soutien et d'un suivi particulier, en vue d'aboutir à une finalisation des travaux à la fin de l'année, conformément au calendrier établi avec les partenaires locaux.

L'étude engagée en 2016 sur l'évolution de la stratégie régionale d'accompagnement des parcs naturels régionaux sera finalisée courant 2017.

II.4. Développer le maillage régional des espaces naturels

Le soutien accordé au Conservatoire du littoral et des rivages lacustres sera poursuivi en 2017, et assorti d'une réflexion conjointe sur les orientations prioritaires en matière d'acquisition, de gestion et de valorisation des sites en Bretagne.

Ces réflexions seront articulées avec les démarches partenariales développées au niveau régional, notamment en matière d'animation du réseau de sites.

II.5. Intégrer les dimensions paysagères

La Région poursuivra son soutien aux initiatives en matière de paysage portant sur :

- l'accompagnement des territoires pour une meilleure prise en compte des paysages dans leurs politiques d'aménagement et la contribution au jeu d'indicateurs régionaux du patrimoine naturel, au travers de la convention avec l'Université de Rennes 2
- la mise en route de la plateforme régionale des observatoires photographiques du paysage (POPP Breizh) et l'animation du réseau de porteurs d'observatoires photographiques du paysage
- le soutien à l'élaboration de l'atlas départemental des paysages des Côtes d'Armor
- le soutien aux investissements des Grands Sites et Opérations Grand Site en Bretagne, de façon articulée avec la politique touristique

III. Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel

III.1. Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement

L'accompagnement des structures régionales intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement sera maintenu, notamment au travers de conventions pluriannuelles d'objectifs qui feront l'objet d'un renouvellement en 2017 pour la plupart d'entre elles.

Les réflexions autour du renouvellement du programme régional d'éducation à l'environnement seront poursuivies, sur la base des travaux d'évaluation conduits autour du Plan Région d'Action pour l'éducation à l'environnement, en lien étroit avec la démarche de la COP régionale.

Une étude en matière d'ingénierie financière sera conduite sur cet axe notamment, en vue d'identifier des opportunités complémentaires de financement, public et privé, autour de la mobilisation citoyenne et de l'éducation populaire dans le domaine de l'environnement.

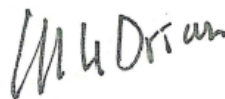
> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 502 « Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages » :

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 900 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 3 003 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 900 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 3 003 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

Programme 503 > Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

BP 2017

Le trophée de l'économie circulaire délivré par l'Institut de l'Économie Circulaire à la Région au titre de l'année 2016 pour son appel à manifestation d'intérêt et ses huit projets pilotes est la reconnaissance de son engagement auprès des acteurs bretons à impulser la transition écologique des territoires, l'optimisation de l'usage des ressources, le changement de perspective des stratégies économiques et territoriales et l'innovation sociale.

De la même manière, la ratification par 120 États et l'entrée en vigueur le 4 novembre 2016 de l'accord de Paris sur le climat engage les territoires bretons à mettre en œuvre la transition énergétique et climatique. Les Plans Climat Air

Énergie Territoriaux (PCAET) peuvent constituer une véritable opportunité de projet de développement. La Région assurera son rôle de chef de file pour les accompagner et les soutenir dans cette démarche. Le Conseil régional, afin de renforcer sa contribution à la lutte contre le changement climatique, entend consolider son action volontariste en proposant une expérimentation régionale en matière d'énergie, qui ambitionnera de développer en Bretagne une organisation et des moyens innovants, adaptés à la spécificité de la situation et de la dynamique énergétique bretonne.

AP	3 700 000 €
AE	3 163 000 €
Total	6 863 000 €
CPI	4 450 000 €
CPF	3 023 000 €
Total	7 473 000 €

Ce programme s'articule autour de deux objectifs, déclinés par actions : d'une part l'action régionale en matière de réponse au défi climatique et à la transition énergétique ; d'autre part l'approche circulaire de la gestion des ressources et matières premières, dans laquelle la gestion et la prévention des déchets constitue une composante à part entière.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques

- I.1 Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat
- I.2 Renforcer l'efficacité énergétique du bâti
- I.3 Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables
- I.4 Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique

II. Développer un usage durable des ressources

- II.1 Connaître les gisements et leurs usages
- II.2 Organiser la prévention et la gestion des déchets
- II.3 Développer une culture bretonne de l'économie circulaire

> Actions par objectif

I. Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques

La loi du 27 août 2015 sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) a clairement redessiné les échelles territoriales pertinentes pour mettre en œuvre de façon efficace la transition énergétique et climatique : l'échelon régional, chef de file, impulse les dynamiques, développe et apporte les outils nécessaires, assure la cohérence des actions et la coordination des acteurs; les territoires, au travers des établissements publics de coopération intercommunale, identifient les actions adaptées à leur situation spécifique, les mettent en œuvre, en assurent le suivi et l'évaluation. C'est dans ce cadre que s'inscrit la politique régionale.

I.1. Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat

I.1.1. Connaître et analyser la situation énergétique et climatique bretonne

L'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES), porté par le Groupement d'intérêt public (GIP) Bretagne Environnement, reste l'outil indispensable pour le pilotage de la politique régionale liée à l'énergie et au climat. Il le sera d'autant plus cette année que l'élaboration des PCAET par les territoires bretons nécessitera une phase préliminaire d'état des lieux. L'existence d'un outil régional commun facilitera ce travail et permettra des analyses comparatives entre territoires. La connaissance doit être confortée et enrichie sur les thématiques liées à la qualité de l'air (notamment en lien avec la santé dans le cadre du 3ème programme régional santé-environnement - PRSE), et aux adaptations au changement climatique.

I.1.2. Contribuer aux démarches de planification

De nombreux exercices de planification ont été introduits par la loi NOTRe et la loi TECV. Ainsi, le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie), qui sera actualisé, fait partie intégrante du SRADDET (Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Il inclut le nouveau schéma régional de la biomasse, dont l'objectif est d'identifier les gisements de biomasse, les filières de valorisation et de déterminer la hiérarchie d'usage, en concordance avec le plan régional des déchets. Les PCAET, qui seront portés par l'ensemble des intercommunalités bretonnes, représentent l'outil le plus opérationnel de ces schémas de portée régionale. Toutes ces démarches alimenteront par leurs travaux le « carrefour des transitions » qui se tiendra en mars 2017, en préparation de la COP régionale programmée en 2018. La Conférence bretonne de la transition énergétique jouera pleinement son rôle dans la conduite de ces exercices croisés.

I.2. Renforcer l'efficacité et la maîtrise énergétique du bâti

Le secteur du bâtiment (logements, bâtiments tertiaires, agricoles et industriels), principal secteur consommateur d'énergie, représente 23 % des émissions de gaz à effet de serre et 45 % des consommations énergétiques en région. Le secteur résidentiel concentre à lui seul l'essentiel de ces enjeux avec 75 % des consommations d'énergie du bâtiment en Bretagne dont 77 % dus aux consommations de chauffage. Les actions inscrites dans le Plan Bâtiment Durable breton seront poursuivies pour répondre à ces enjeux.

I.2.1. Renforcer l'efficacité et la maîtrise de l'énergie dans l'habitat

Dans le secteur de l'habitat résidentiel, les actions prioritaires porteront sur la poursuite du déploiement des plates-formes de rénovation de l'habitat (PLRH), avec l'objectif d'une couverture totale de la Bretagne à la fin de l'année 2017. Le partenariat avec l'Ademe dans le cadre de l'appel à projets sur les bâtiments performants sera reconduit dans un format adapté aux évolutions de la réglementation et aux enjeux de performance, permettant de soutenir l'innovation en matière de matériaux et de technologies de maîtrise de l'énergie.

I.2.2. Renforcer l'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires et le secteur industriel

Bien que difficiles et complexes, les actions à conduire dans le secteur tertiaire et industriel doivent être poursuivies. Les opérations exemplaires et démonstratives engagées avec des entreprises du secteur agro-industriel et la démarche engagée avec la SEMAEB dans le secteur tertiaire dans la continuité de l'étude de la CCI en 2015 seront renforcées.

I.3. Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables

Le SRCAE breton adopté en 2013 prévoit un triplement de la production d'énergie renouvelable entre 2005 et 2020. Cet accroissement de la production d'énergie renouvelable porte à la fois sur la production électrique (éolien, énergies marines, solaire, cogénération) et thermique pour les besoins de chauffage et d'eau chaude.

Les objectifs en matière d'énergies renouvelables que pourra identifier une future stratégie régionale de transition énergétique devront être mis à jour. Ce travail sera notamment réalisé au sein de la Conférence bretonne de la transition énergétique en 2017, dans des groupes de travail dédiés. Il est probable que la feuille de route régionale en faveur du développement des énergies marines renouvelables, votée par l'assemblée régionale en juillet 2016, y contribue activement dans la mesure où les objectifs de production à hauteur de 2,5 GW (soit 7,8 TWh/an) qu'elle identifie à horizon 2030 sont susceptibles de couvrir à eux seuls plus de 30 % de la consommation électrique estimée.

I.3.1. Soutenir les projets de production d'énergie bas carbone

Le développement de la filière bois-énergie a marqué le pas en raison d'un contexte conjoncturel lié au prix bas du gaz naturel : la vigilance sur la poursuite de son développement n'en est que plus nécessaire, notamment au travers d'un renforcement de la demande par des chaudières de taille moyenne. La production

de biogaz va prendre une nouvelle dimension avec les possibilités de raccordement et d'injection aux réseaux de transport et de distribution, et avec le développement du (bio)GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) et des infrastructures et équipements qui y sont liés. Il faudra toutefois veiller à la cohérence de l'usage des ressources, tel que devra le cadrer le schéma régional de la biomasse. Pour ce qui concerne le développement des productions d'énergie électrique bas carbone, telles que les énergies éoliennes et les énergies marines renouvelables, le soutien à la qualité des projets notamment en terme d'acceptabilité restera une nécessité et une priorité pour la Région. Engagée dans une mobilisation collective avec ses partenaires, la Région rappellera son ambition de faire de la Bretagne une des régions phares en Europe en terme de production énergétique renouvelable.

I.3.2. Optimiser les usages par les réseaux énergétiques intelligents

Le développement des énergies renouvelables, thermiques comme électriques, s'inscrit dans une démarche de gestion intégrée où la recherche permanente du meilleur équilibre entre production et consommation est présente aux différents niveaux géographiques concernés. Les solutions de stockage ou de conversion de l'électricité, encore peu développées, et le pilotage au travers des réseaux intelligents sont au cœur de cet équilibre. Avec le projet SMILE (Smart Ideas to Link Energies), lauréat de l'appel à projet national sur les Réseaux électriques intelligents, la candidature de l'Ouest portée par la Région Bretagne consacre le travail antérieur mené dans ce domaine et fixe le cadre de l'action pour les trois années à venir. Cela prendra notamment la forme d'un soutien et d'un accompagnement des pilotes engagés dans les projets, dont la diversité couvre la totalité des briques constitutives des réseaux intelligents.

I.4. *Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique*

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont positionnés par la loi dans la mise en œuvre de la transition énergétique à l'échelle de leurs territoires. Qu'ils soient porteurs de « boucles énergétiques locales » ou « territoires à énergies positives pour la croissance verte », ils devront à terme être tous engagés dans une démarche similaire de mise en œuvre opérationnelle, ce qui impose d'accélérer la montée en compétence des territoires et de renforcer leur accompagnement.

I.4.1. Faire évoluer l'ingénierie territoriale en matière d'énergie et de climat

L'ingénierie territoriale en matière d'énergie et de climat en direction des acteurs de terrain est multiple et ancienne pour certains dispositifs. Pour les accompagner dans les changements qu'ils sont amenés à opérer, cette ingénierie va devoir être adaptée aux nouveaux enjeux et évoluer en conséquence : les réflexions conduites en 2016 pour définir les périmètres adéquats vont permettre la mise en place d'une nouvelle organisation, en s'appuyant sur les nouveaux périmètres intercommunaux. La Région doit jouer pleinement son rôle de coordination de la chaîne d'ingénierie territoriale.

I.4.2. Proposer et déployer des outils d'ingénierie financière

Dans le cadre du déploiement des plateformes locales de rénovation de l'habitat, les partenariats avec les organismes bancaires se sont concrétisés en 2016 avec la signature des premières conventions. Ils se poursuivront pour élargir l'offre faites aux particuliers. Le fonds régional d'investissement pour le développement des énergies marines renouvelables (EMR) pourra être mis en place et accompagner les premiers projets EMR, les phases d'études préfiguratives étant désormais abouties. Le Fonds Eilañ continuera à être mobilisé pour le financement des projets de production d'énergies renouvelables, mais son positionnement devra être requestionné au regard de sa faible sollicitation par rapport aux objectifs bretons de déploiement des énergies renouvelables. La mobilisation de l'épargne citoyenne pourra être un levier à actionner de manière plus active en Bretagne. L'expérimentation de la collecte régionale des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour les travaux dans l'habitat se terminant en 2017, ce sera l'occasion d'en tirer les enseignements et d'examiner la pertinence d'une structuration régionale.

II. **Développer un usage durable des ressources**

En 2016, le succès de la journée technique entre professionnels des éco-matériaux et chercheurs, la forte participation à la restitution du premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional sur l'économie circulaire, la remise du trophée de l'économie circulaire venant couronner l'ensemble de la démarche démontrent que les premiers jalons posés pour une politique bretonne de l'économie circulaire et de l'économie des ressources commencent à marquer le territoire breton et ses acteurs dans ces domaines. La poursuite de l'accompagnement de projets innovants, le partage d'expériences, la mise en relation des différents acteurs qui s'impliquent sur ces sujets est plus que jamais indispensable pour que la dynamique amorcée se consolide et se démultiplie. Dans le domaine plus particulier de la planification de la gestion des déchets, le retrait définitif des Départements en 2017 consécutivement à la loi NOTRe, amène la Région à assumer pleinement le relais des missions qu'ils exécutaient précédemment, et à mettre en place les moyens

et outils nécessaires à l'exécution de sa nouvelle compétence. C'est aussi dans ce cadre que la Région prendra le relais du partenariat qu'assurait le Conseil départemental du Finistère avec le SYMEED29, outil départemental qui permet d'assurer le lien avec l'ensemble des syndicats de collecte et de traitement des déchets du Finistère.

Pour conduire et mener à bien l'ensemble de ces démarches, la Région sollicitera le soutien technique et financier de l'ADEME au travers de la signature d'un CODREC (Contrat d'Objectifs pour une Dynamique Régionale Déchets et Économie Circulaire), contrat qui formalise l'accompagnement sur trois ans de la politique régionale dans ces domaines

II.1. Connaître les gisements et leurs usages

II.1.1. Organiser et gérer les données

La connaissance des gisements, des ressources et de leurs usages est indispensable à l'élaboration d'une politique cohérente et à son évaluation. Les outils déjà existants en la matière, tels que les observatoires régionaux des déchets ou de l'énergie en Bretagne portés par le GIP Bretagne Environnement, complétés dernièrement par l'observatoire de la biomasse, continueront d'être soutenus par la Région, en lien avec l'Etat et ses agences.

II.1.2. Planifier et optimiser les usages des ressources

Les Régions se sont vu confier de nouveaux exercices de planification comme le schéma régional de la biomasse et une stratégie en matière d'économie circulaire. Ces schémas, qui seront parties intégrantes du SRADDET, seront élaborés avec l'ensemble des acteurs concernés.

L'article 8 de la loi NOTRe qui introduit dans le Code de l'Environnement l'obligation pour les Régions d'élaborer un « plan régional de prévention et de gestion des déchets » constitue une évolution majeure. Si les Régions sont en principe en charge de la planification régionale des déchets depuis août 2015, les dix huit derniers mois ont été mis à profit pour assurer ce transfert de compétence et prendre la mesure du nouvel exercice. La mise en application en avril 2016 du plan régional des déchets dangereux, antérieurement de la responsabilité des Régions, et les démarches volontaires consistant à aller à la rencontre des syndicats bretons de collecte et de traitement des déchets et à auditionner l'ensemble des acteurs, publics et privés, des déchets ont constitué des temps forts dans cette nouvelle prise de compétence.

II.2. Organiser la prévention et la gestion des déchets

II.2.1. Accompagner et sensibiliser à la prévention

Des actions de prévention seront conduites auprès des particuliers, des collectivités et des entreprises producteurs de déchets, dans l'objectif d'en réduire les quantités et/ou la nocivité. Certaines actions identifiées dans le plan des déchets dangereux vont pouvoir bénéficier d'une première mise en œuvre.

II.2.2. Planifier et développer les outils de gestion adaptés

La valeur ajoutée apportée par la nouvelle dimension régionale de la planification doit se traduire dans l'optimisation et la mutualisation des outils de traitement et de valorisation les plus adaptés aux gisements de déchets, en quantité et en qualité. L'approche économique doit dans le même temps guider la réflexion vers le choix de filières et d'outils de valorisation dont les impacts sont les plus profitables aux territoires bretons en termes d'emploi, de valorisation des gisements et des ressources locales, et de développement économique.

II.3. Développer une culture bretonne de l'économie circulaire

L'économie circulaire est un objectif de la stratégie régionale de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII), la « Glaz Économie ». Il s'agit notamment d'encourager l'émergence de nouveaux modèles économiques et d'aménagement qui s'inspirent des écosystèmes pour produire sans détruire en développant la coopération économique sur les territoires. Cette approche est maintenant de plus en plus intégrée dans les réflexions des porteurs de projets innovants, ce qui confirme un passage progressif de la réflexion à l'action.

II.3.1. Accompagner les collectivités et les porteurs de projets

Le retour d'expériences des huit projets pilotes du premier appel à manifestation d'intérêt sur l'économie circulaire ont confirmé la pertinence de la démarche bretonne, qui laissait une place prédominante aux initiatives locales et à la variété des maîtrises d'ouvrage; la tenue d'un nouvel AMI s'en trouve légitimée. Dans le même temps, la fin de l'expérimentation portée par l'Institut de l'Économie Circulaire au travers du Programme National sur les Synergies Interentreprises, dont la Bretagne est une des régions test, sera menée et les enseignements exploités pour alimenter la stratégie régionale.

II.3.2. Développer l'usage de matières premières renouvelables

C'est autour de l'action n° 10 du Plan Bâtiment Durable Breton portant sur le « développement de l'usage des matériaux bio-sourcés et éco-matériaux » qu'une véritable dynamique régionale s'est engagée. La mobilisation des acteurs du bâti en Bretagne doit donc se poursuivre, avec le souci de les associer aux démarches d'économie circulaire et de les accompagner vers une ouverture de leurs champs habituels d'intervention.

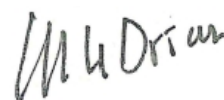
> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 503 « Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources » :

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 3 700 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 3 163 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 4 450 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 3 023 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN